

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Joanie Dubé-Luneau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f415a2772461ef74cf039f8c>

Date d'obtention : 2024-09-27 13:39:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que les intervenants en milieu scolaire sont là pour répondre aux jeunes dans le contexte scolaire, pas aux parents et ne sont pas non plus une prolongation du service de police si la dénonciation est faite aux policiers

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je connais davantage les rôles de chacun et je m'assurerai que les étapes du protocoles soient bien respectées.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À protéger l'intégrité des personnes concernées et à veiller à ce que la propagation d'images cesse immédiatement.